



Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 053-215300633-20230609-20230609-DE

Délibération n° 2023-06-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 09 juin 2023
Convocation du 05 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donné pouvoir : 1
Absents : 2
Nombre de Votants : 9

Étaient présents : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Julien CUMINET, Rachel FRANÇAIS, Cécilia GERMAIN, Hélène POIZOT, Stéphanie BRICAUD, Hugues GENDREAU, Patrick FOGÈRE.

Absents ou représentés : Gabriel MOUSSAY (pouvoir à Rachel FRANÇAIS), Mélanie ROUSSELET, Éléonore DE TARLÉ.

Secrétaire de séance : Hugues GENDREAU

Objet : Vente d'un terrain – Lotissement Le Verger

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS

Monsieur et Madame DOUET Bruno ont fait part de leur souhait de mettre une option d'achat sur le terrain cadastré Section AR 0447 située au 15 allée des pommiers pour une surface de 820 m² et un prix TTC de 29 192.00 €

Madame le Maire précise que :

- Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.
- Un versement de 180,00€ d'arrhes (non remboursable) est demandé lors de la signature de la convention de réservation.
- La durée de réservation est d'un an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **Vendre** la parcelle cadastrée AR 0447, d'une surface de 820 m² pour un prix de 24 600.00 € HT plus la T.V.A (sur marge à 20%) de 4 592.00 €, soit 29 192.00 € TTC à Monsieur et Madame DOUET Bruno.
- **Choisir** Me Stéphanie GODEFROY-POIRIER, notaire à Château-Gontier-sur-Mayenne pour préparer l'acte de vente,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 9 voix pour

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Hugues GENDREAU



Extrait certifié conforme,

Le Maire de Châtelain
Rachel FRANÇAIS



Transmis au représentant de l'État le 14 juin 2023.
Publié sur le site internet le 15 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 053-215300633-20230609-20230609-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.